

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE  
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-et-un décembre à quatorze heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du Service Culture de la CARO à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

**Etaient présents :**

<b>Membres titulaires du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

<b>Membres suppléants du Comité syndical</b>	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE ( <i>suppléante de Gérard PONS</i> )		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC ( <i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i> )		X
M. Michel DOUBLET ( <i>suppléant de Christophe SUEUR</i> )		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN ( <i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i> )		X
M. Loïc GIRARD ( <i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i> )		X
M. Lionel PACAUD ( <i>suppléant de Christophe BERTAUD</i> )	X	
M. Eric AUTHIAT ( <i>suppléant de Hervé BLANCHE</i> )		X
M. Dimitri BUISSON ( <i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i> )	X	
M. Thierry LESAUVAGE ( <i>suppléant de Alain BURNET</i> )	X	
Mme Lydie DEMENE ( <i>suppléante de Emmanuel ECALE</i> )	X	

<b>Autres que Membres du Comité syndical</b> (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

**AR Prefecture**

017-200073690-20211221-2021\_31-DE

Reçu le 29/12/2021

Publié le 29/12/2021

Nombre de Membres en exercice : 10

Nombre de Membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Votes Pour : 7

Votes Contre : 0

Abstention : 0

**N° 2021/31****OBJET : Communication - Lignes directrices de gestion**

Considérant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publiques,

Considérant la nécessité pour chaque collectivité de mettre en place les lignes directrices de gestion afin de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,

Considérant l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente-Maritime du 15 décembre 2021,

Considérant la possibilité de communiquer les lignes directrices de gestion au Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

**DECIDE :**

1°) De prendre acte des lignes de directrices de gestion ayant été soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Adopté à l'unanimité,  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte  
du port de commerce  
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS